



Dois-je rembourser mon ancien patron????

Par **TOURAINÉ**, le **19/05/2009** à **16:49**

Bonjour, Suite à la rupture conventionnelle de mon contrat en mars 2009, mon patron m'a envoyé mon dernier salaire par chèque. Cependant, ils m'ont appelé plusieurs semaines après pour me dire qu'ils avaient commis une erreur en me payant un 13^{ème} mois que je n'avais pas à avoir. (à 1 mois près!). une erreur de 1000€ que mon ancien patron veut que je lui rembourse. Une erreur qu'il n'aurait pas dû commettre car ils ont quand même rempli le chèque et signé!. Enfin bref, étant au chômage et touchant que 850€ par mois avec un loyer de 600€ et un bébé à nourrir, je ne peux pas et je ne veux pas le rembourser. Qu'est-ce que je risque? peut-il m'envoyer au prud'hommes pour 1000€ et pensez-vous qu'il le fera? sachant qu'une procédure judiciaire lui coûterait peut-être plus cher que le remboursement de mes 1000€?

Merci de vos réponses.